ARTOIS MOBILITÉS

2026/54/CS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte Artois Mobilités

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Régulièrement convoqué le 07/10/2026

Objet *(Amicale du personnel – participation au Noël des enfants des agents d'Artois Mobilités Point 6)*

RÉSULTAT DU VOTE :

Nombre de titulaires en exercice :21

Nombre de titulaires présents : 14

Nombre de suppléants présents : 5

Nombre de suppléants votants : 4

Pouvoir(s) : 3

Nombre total de votants : 21

Accusé de réception du contrôle de légalité
Le :

Publication
Le :

Certifié exécutoire
Le :

Le **jeudi 15 octobre 2026 à 9h30,** les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par **M. Alain DUBREUCQ, Président**, assisté de M. Christophe PILCH. 1er vice-président, M. David THELLIER 2ème vice-président et M. Tony MOULIN, 3ème vice-président.

Titulaire(s) présent(s)
CABBALR *(communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :* M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. David THELLIER
CAHC *(communauté d'agglomération de Hénin-Carvin)* : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christophe PILCH ; M. Christian MUSIAL ; M. Arnaud RAISON ;
CALL *(communauté d'agglomération de Lens-Liévin) :* M. Nicolas CHERET ; Mme Martine CHWICKO ; M. Romain DRUMEZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. André KUCHCINSKI ; M. Tony MOULIN ;

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)s
CABBALR *:* M. Nicolas CARRE ; M. Olivier GACQUERRE, Jean-Marie MACKE ; M. Arnaud MONTEWIS ;
CAHC : M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ;
CALL *:* M. Maurice VISEUX ;

Suppléant(s) présent(s)
CABBALR *:* Mme Laëtitia MARIINI ; M. Jacky LEMOINE ; M. Jacques SWITALSKI ;
CAHC *:* Néant
CALL *:* Mme Sylvie LANCRY ; Mme Violette DUFOUR ;

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)
CABBALR *:* M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LECONTE ; M. Gaëtan VERDOUCQ.
CAHC *:* M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT. M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.
CALL *:* M. Bruno TRONI ; M. Sébastien OGEZ ; Mme Anne-Marie DUHAMEL ; M. David KUSNIREK ; M. Fabrice PLANQUE

Pouvoirs : M. Olivier GACQUERRE a donné pouvoir à M. David THELLIER ; M. Philippe KEMEL a donné pouvoir à M. Christophe PILCH ; M. Daniel MACIEJASZ a donné pouvoir à M. Alain DUBREUCQ

Suppléances : Mme LANCRY représente M. VISEUX ; Mme MARIINI représente M. CARRE ; M. LEMOINE représente M. MACKE ; M. SWITALSKI représente M. MONTEWIS

Secrétaire de séance : M. André KUCHCINSKI

Administration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROP

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-256204165-20261015-2026_54_CS-

ARTOIS MOBILITÉS

2026/54/CS

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : **Amicale du personnel – participation au Noël des enfants des agents d'Artois Mobilités**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2026/11/CS du 12 février 2026 portant renouvellement de l'adhésion à l'amicale de la communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) pour l'année 2026 ;

Considérant qu'Artois Mobilités a souhaité, depuis sa création, participer au Noël des enfants du personnel ;

Considérant que, dans cette optique, Artois Mobilités a choisi de s'associer à l'opération engagée par l'Amicale de la CAHC ;

Considérant que Artois Mobilités comptabilise 15 enfants concernés par cette action en 2026 ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer, pour les agents ayant 6 mois de présence au 31 décembre 2026, la somme de 50 € par enfant du personnel ayant jusqu'à 14 ans dans l'année en cours.

Article 2 : PRÉCISE qu'avec cette somme, les agents peuvent choisir un ou plusieurs jouets sur un catalogue qui leur est fourni.

Article 3 : RAPPELLE que la dépense engagée, soit 750 euros, sera imputée au budget 2026 d'Artois Mobilités et fera l'objet d'un versement de subvention complémentaire au profit de l'amicale de la CAHC.

Résultat du vote :
Abstention(s) : 0
Pour : 21
Contre : 0

Alain DUBREUCQ
Président d'Artois Mobilités

Fait et délibéré le 15 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-256204165-20261015-2026_54_CS-